



15 avenue Paul Alduy
BP 51510
66103 PERPIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.68.54 03 21
Fax : 04.68.56 59 78
ce.0660520g@ac-montpellier.fr
<http://www.lycee-leonblum-perpignan.fr>



CHARTRE INFORMATIQUE

Règles d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au lycée Léon Blum de Perpignan

Tout élève est amené à utiliser les ordinateurs mis à sa disposition au sein du lycée (au CDI, dans les salles de cours...). L'accès à ce matériel se fait sous la responsabilité du proviseur.

Tous les élèves utilisateurs s'engagent à respecter :

- Les règles d'utilisation du matériel informatique définies au sein du lycée.
- La législation en vigueur.

ACCES AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

Le lycée met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

- Chaque élève se voit attribuer un compte individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique et à l'ENT (www.environnementnumeriquedetravail.fr).
- Les élèves s'engagent à ne pas divulguer leur mot de passe à d'autre utilisateur : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur. Il est interdit d'utiliser un autre code utilisateur.
- Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.
- Les élèves s'engagent à accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires et à demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou responsable(s) pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussion « chats » et « forums » ; téléchargement de logiciels ou documents...).

RESPECT DU MATERIEL ET DES PRATIQUES INFORMATIQUES

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

- Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.
- Les élèves s'engagent à prendre soin du matériel, à respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants, ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, téléchargements...).
- Les informations de chaque élève seront protégées.
- Chaque élève s'engage à respecter les règles de sécurité, à ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas, à ne pas accéder à



15 avenue Paul Alduy
BP 51510
66103 PERPIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.68.54 03 21
Fax : 04.68.56 59 78
ce.0660520g@ac-montpellier.fr
<http://www.lycee-leonblum-perpignan.fr>

des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation, à informer son professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.

- Chaque élève s'engage à utiliser un langage répondant aux règles orthographiques et grammaticales strictes de la langue dans laquelle ils s'expriment.
- Chaque élève s'engage à respecter les règles de politesse valables dans toutes les situations de la vie communautaire.

RESPECT DE LA LEGISLATION

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image...). Il doit lui-même respecter la vie privée d'autrui.

- Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.
- Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants, à ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, à ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.
- Les élèves doivent respecter l'ordre public ; ils s'engagent à ne pas diffuser des informations ni à consulter des sites faisant l'apologie de l'homophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, de la pornographie, de la pédophilie...

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour les reproduire (son, image, texte...).

- Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.
- Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées), en n'utilisant pas de copies illégales, en ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).

Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.

- La correspondance privée de chaque élève est confidentielle.
- Les élèves s'engagent à respecter le secret de correspondance des autres, à utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.

LORDI

Le conseil régional du Languedoc-Roussillon offre à tous les élèves du lycée un ordinateur portable ainsi qu'une connexion Wifi dans tout le lycée.

L'élève s'engage à :

- Utiliser l'ordinateur portable et le Wifi en salle de classe uniquement avec l'autorisation de l'enseignant.
- Apporter en classe l'ordinateur portable à la demande d'un(e) enseignant(e).



- Maintenir en état de marche l'ordinateur portable durant sa scolarité au lycée en prenant soin et en utilisant le service après-vente payé par la Région.

SANCTIONS

La Charte informatique ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement (c'est un complément), le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

ATTESTATION DE L'ÉLÈVE ET DE SON RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

reconnais avoir pris connaissance de la Charte informatique du lycée Léon Blum et avoir été informé des dispositions prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) qui garantissent le bon usage des ressources pédagogiques du lycée).

Date :

Lu et approuvé
Signature de l'élève

Lu et approuvé
Signature des représentants légaux

